

Monsieur Jean ANNAHEIM

Président

Commission d'enquête relative au projet
d'extension de la ligne D de tramway vers
Kehl

Service conduite de Projets de Transports

COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

1, parc de l'Etoile

67076 STRASBOURG Cedex

Strasbourg, le

24 JUIN 2013

Objet : Enquête publique relative au projet d'extension de la ligne D de tramway vers Kehl

Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique relatif au projet d'extension de la ligne de tramway D vers Kehl, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin vous demande de prononcer un **avis favorable sous réserve** que les contraintes générées par ce projet pour les entreprises soient levées par le Maître d'Ouvrage.

Les réserves formulées par la CCI tiennent en particulier aux deux points suivants :

1. L'absence de coïncidence temporelle entre la mise en service du tramway (opération 1) et l'ouverture à la circulation de la trémie de la rue du Péage (opération 2)

Le dossier d'enquête publique indique que « *le trafic routier actuel supporté par la route du Petit Rhin croisera (...) transitoirement l'infrastructure tramway à un carrefour régulé par feux* », le réaménagement de la rue du Péage n'intervenant qu'après mise en service du tramway D.

Ce croisement à niveau via un carrefour régulé par feux dégradera nécessairement la situation actuelle qui permet à un véhicule de circuler rue du Petit Rhin sans arrêt et entraînera, notamment pour les 600 poids lourds empruntant quotidiennement cet axe, l'obligation de freiner, s'arrêter puis redémarrer.

Ces manœuvres auront, pour les entreprises, des impacts opérationnels et des conséquences en termes de temps de transport, de coûts et de risques, dont le dossier d'enquête publique ne fait pas mention et que le Maître d'Ouvrage n'évalue pas, alors que la rue du Petit Rhin est le seul axe desservant le secteur central et le secteur Nord de la zone portuaire sur lesquels sont implantés d'importantes entreprises industrielles et le Port aux Pétroles.

Du point de vue de la CCI, l'absence de coïncidence temporelle entre ces deux opérations et d'évaluation de ses impacts, fragilise le programme d'aménagement dans sa globalité.

La CCI vous demande en conséquence de solliciter auprès du Maître d'Ouvrage l'ensemble des éléments permettant de justifier :

- De la prise en compte des conséquences de cette situation pour les entreprises ;
- Des moyens mis en œuvre pour limiter cette période « transitoire » qui, pour les raisons évoquées ci-dessus, ne devra pas excéder quelques semaines.

2. L'absence de garantie quant au passage des trains de marchandises circulant sur la voie ferrée longeant le site Starlette

L'extension du tramway D surplombera les voies ferrées portuaires situées sur Starlette et longeant le bassin Vauban. Ces voies ferrées étant utilisées pour l'acheminement des marchandises, le dossier d'enquête publique semble devoir être complété sur les points suivants :

- L'ouvrage d'art n°1 (pont Citadelle) qui enjambe la voie ferrée a-t-il été conçu de façon à permettre le passage des convois ferroviaires ?
- Durant la phase de travaux de construction du pont Citadelle, quelles mesures seront prises pour ne pas entraver la bonne circulation des trains de marchandises ?

A titre plus accessoire, la CCI s'interroge sur le dimensionnement du parking de la gare de Kehl et sa capacité à jouer un rôle de parking de rabattement favorisant le report modal vers le tramway D pour les voyageurs à destination de Strasbourg.

En guise de conclusion, la CCI rappelle que le Port Autonome de Strasbourg, deuxième port intérieur français, est la première plateforme logistique d'Alsace et la première gare de fret en Alsace. La zone portuaire de Strasbourg abrite ainsi de l'ordre de 350 entreprises qui emploient près de 13 000 salariés.

L'atout majeur de cette zone d'activités réside dans son accessibilité multimodale grâce à la présence d'accès fluviaux, ferroviaires et routiers. Cette accessibilité trimodale doit impérativement être préservée -sur certains points améliorée-, nonobstant les différents aménagements projetés sur le site.

En vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à nos observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Jean-Luc HEIMBURGER

Président

